ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES

RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI

Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...

...à un tarif juste adapté à vos ressources

Pour la 4e année consécutive, la Région gèle le tarif des tranches A à G, pour soutenir le pouvoir d'achat de plus de 50 % des familles franciliennes

QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Transmettez votre quotient familial au lycée (voir démarche au dos de ce document).
Pour les modalités de paiement, consultez les documents fournis par votre établissement.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,40 €** au ticket et entre **0,20 € et 4,10 €** pour un forfait annuel.
- **La Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (**de 56 à 98 % en fonction de votre quotient familial**).
- Ci-dessous **le prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**		
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €

		Tarif par repas			
	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket	Tarif par forfait*	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	de 0 à 183 €	0,50 €	0,20 €	10,00 €	de 56 % à 98 %
B	de 184 à 353 €	1,74 €	1,44 €		
C	de 354 à 518 €	1,94 €	1,64 €		
D	de 519 à 689 €	2,15 €	1,85 €		
E	de 690 à 874 €	2,35 €	2,05 €		
F	de 875 à 1 078 €	2,56 €	2,26 €		
G	de 1 079 à 1 333 €	2,76 €	2,46 €		
H	de 1 334 à 1 689 €	3,30 €	3,00 €		
I	de 1 690 à 2 388 €	3,85 €	3,55 €		
J	à partir de 2 389 €	4,40 €	4,10 €		

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.
** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

Région îledeFrance

www.iledefrance.fr/equitables

ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES

NOUVEAU

La Région poursuit la modernisation de la démarche.
Il est désormais possible d'obtenir son quotient familial sur le site iledefrance.fr/equitables

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT OBTENIR SON QUOTIENT FAMILIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

Vous êtes allocataire CAF :

Rendez-vous sur la calculette du site **www.iledefrance.fr/equitables.**
Munissez-vous de votre code postal et de votre n° DOSSIER (anciennement intitulé « n° allocataire CAF »)
pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF, contenant le quotient familial, le nom de l'élève, le nom d'un représentant légal.**

ou

Rendez-vous sur le site caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte », pour obtenir l'« **attestation de paiement** » de la CAF en suivant les étapes :

1. Connectez-vous à votre espace personnel CAF
2. Cliquez sur « Mes attestations »
3. Cliquez sur « **Attestation de paiement** »
4. Cliquez sur le mois en cours
5. Cliquez sur « **Recevoir par courrier** » ou « **Télécharger** ».

Attention, le document demandé est l'« Attestation de paiement », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Vous n'êtes pas allocataire :

Rendez-vous sur la calculette du site **www.iledefrance.fr/equitables** pour obtenir votre attestation de quotient familial Région.

Vous aurez besoin des documents suivants :

- votre livret de famille,
- votre dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur revenus 2021),
- le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois.

Une copie de ces documents devra être impérativement fournie au lycée pour permettre la prise en compte de votre attestation (MSA ou autres).

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?

www.iledefrance.fr/equitables

Région Île-de-France – Juin 2023 – Photos : photos : GettyImages-486067220 ; GettyImages-520221462 ; Stéphanie Lacombe ; Stéphane Lagoutte ; RoissyenBries.